

Décision n° 2024-1420
de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 20 juin 2024
abrogeant des autorisations d’utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l’État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d’utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d’autorisations d’utilisation de fréquences délivrées par l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1 et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée de l’Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l’annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 20 juin 2024,

Pour la Présidente et par délégation

Franck TARRIER
Directeur Mobile et Innovation

Annexe à la décision n° 2024-1420
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 20 juin 2024

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198702334	M2A POLE SPORTS ET JEUNESSE	68 BRUNSTATT	1 UHF
199701901	SPARC	93 MONTREUIL	2 UHF
199801504	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE DIJON	21 DIJON	2 UHF
200001755	KLOECKNER METALS FRANCE	33 BLANQUEFORT	1 UHF
200301975	TOULOUSE CARRELAGES	31 CUGNAUX	1 VHF
200500482	CA MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	68 MULHOUSE	2 UHF
201001216	GORON SA	76 ROUEN	2 UHF
201101379	ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE	64 ARETTE	1 VHF
201200011	ALPHA SERVICES EN TELECOM RADIOCOM ET ELECTRONIQUE	93 LES LILAS	8 UHF
201400129	ALPHA SERVICES EN TELECOM RADIOCOM ET ELECTRONIQUE	91 LES ULIS	4 UHF
201600328	GORON SA	76 ST JACQUES SUR DARNETAL	1 UHF
201700400	GORON SA	45 SARAN	1 UHF
201801136	GORON SA	27 PACY SUR EURE	2 UHF
201900430	NGE GENIE CIVIL	69 ST GENIS LAVAL	2 UHF
201900767	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	94 IVRY SUR SEINE	5 UHF
202101033	SPIE BATIGNOLLES ILE-DE-FRANCE	92 ISSY LES MOULINEAUX	1 UHF
202102165	GCC	93 SAINT-DENIS	6 UHF
202201455	SPIE BATIGNOLLES ILE-DE-FRANCE	75 PARIS 18	1 UHF
202202712	LEGENDRE ILE DE FRANCE	75 PARIS 13	1 UHF
202300466	SOLUMAT	31 TOULOUSE	2 UHF
202301437	SPIE BATIGNOLLES ILE-DE-FRANCE	92 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 UHF
202301984	SPIE BATIGNOLLES ILE-DE-FRANCE	75 PARIS 15	1 UHF
202303151	EIFFAGE CONSTRUCTION CENTRE EST	69 LYON 2	1 UHF
202303335	DEME	02 ZWIJNDRECHT	1 UHF
202400810	SOLUMAT	75 PARIS 11	2 UHF